



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
19 mars 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2013
3-14 juin 2013, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Volontaires des Nations Unies

**Rapport de l'Administrateur sur l'évolution
du rôle et de la fonction des VNU
depuis le commencement**

Résumé

Le Programme Volontaires des Nations Unies (VNU) a beaucoup évolué depuis sa création en 1971 en ce qui concerne la taille et l'étendue de ses activités, évolution provoquée par le changement intervenu dans l'environnement externe du développement et de la paix ainsi que par la législation intergouvernementale. Le Conseil d'administration a, de ce fait, dans sa décision 2012/13 (DP/2013/2), pris note de l'élargissement du rôle de VNU et de l'augmentation du nombre de responsabilités qui lui ont été confiées depuis sa création et demandé à l'Administratrice du PNUD d'inclure dans son prochain rapport au Conseil d'administration une analyse de l'évolution du rôle et des fonctions exercés par VNU dans le cours des dernières décennies et concernant la manière dont ceci a influé sur ses opérations.

Le présent rapport offre une analyse des trois phases principales de l'histoire de VNU, y compris les principales étapes, depuis les débuts jusqu'à l'heure actuelle, afin de contribuer à faire comprendre comment l'organisation se positionne aujourd'hui en termes de volontariat et de développement à dimension humaine et de fournir une base solide à partir de laquelle choisir des directions stratégiques pour les quatre prochaines années et au-delà, y compris touchant la nécessité de produire des résultats au moyen d'une base de ressources prévisible et durable.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration pourra souhaiter : a) prendre note avec satisfaction du rapport de l'Administratrice sur l'évolution du rôle et des fonctions de VNU et de la manière dont elles en ont influencé les opérations; b) reconnaître les efforts passés en cours de tous les partenaires de développement pour soutenir le travail de VNU, en particulier leurs contributions financières et en ressources humaines, notamment de pays en développement qui fournissent actuellement la majorité des Volontaires



VNU déployés dans le monde; c) se féliciter du rôle de pointe joué par VNU dans la conception et la promotion d'un programme de volontariat pour les jeunes dans le cadre du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général; d) accueillir avec satisfaction la requête de l'Assemblée générale par laquelle elle demandait que VNU conçoive un plan d'action qui vise à intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement pour la décennie à venir aux fins d'examen à sa soixante-dix-septième session, conformément à la résolution 67/138 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2012 concernant l'intégration du volontariat lors aux activités de la décennie à venir; e) accueille avec satisfaction la résolution 67/138 demandant aux organismes du système des Nations Unies de continuer à participer à la promotion des Volontaires des Nations Unies; f) rendre hommage au PNUD pour le soutien programmatique, financier, administratif et juridique qu'il ne cesse d'apporter à VNU pour lui permettre de s'acquitter de son mandat; d) demander à VNU de présenter au Conseil d'administration un cadre stratégique pour la période 2014-2017.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. 1971-1988 : les années de formation	6
III. 1988 à 2001 : expérimentation, diversification et croissance	9
IV. 2001 jusqu'au présent : un mandat élargi	13
V. Considérations financières	19
VI. La voie à suivre	22

I. Introduction

1. Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a été établi par l'Assemblée générale le 7 décembre 1970 aux termes de la résolution 2659 (XXV). VNU devait travailler au sein du système des Nations Unies en collaboration avec les institutions des Nations Unies compétentes et en coopération avec les organismes qui s'occupent du service national et international de volontaires et, le cas échéant, avec les organisations de jeunes pertinentes. L'Administrateur du PNUD a été désigné comme Administrateur de VNU. La décision marquait l'aboutissement d'efforts accomplis durant les années précédentes par des organismes et des particuliers attachés au volontariat en vue d'intégrer le volontariat dans le droit fil de l'action des Nations Unies. Elle traduisait la poussée d'idéalisme des années 60 qui avait été témoin du lancement d'un certain nombre de programmes de volontaires internationaux dans des pays industrialisés, comme le Corps de la Paix aux États-Unis, le Service du développement en Allemagne et le Service bénévole pour l'outremer au Royaume-Uni. Elle était aussi une réponse à une sensibilité de l'époque qui voyait dans le comblement du déficit de ressources humaines que connaissaient de nombreux pays en développement le but principal de l'aide au développement.

2. Les éléments essentiels, l'objectif de base et la structure de VNU étaient spécifiés dans la résolution de l'Assemblée générale. VNU devait apporter une contribution substantielle aux activités d'aide au développement par la fourniture d'une source additionnelle de main-d'œuvre qualifiée, en puisant dans le bassin de volontaires qu'on aurait recrutés à partir d'une base géographique aussi large que possible, y compris dans des pays en développement. Pour assurer la mise en œuvre de cette proposition, un Fonds bénévole spécial (FBS) avait été établi pour soutenir les activités de VNU. Le Conseil économique et social, dans sa décision E/4790, apportait d'autres précisions, disant que le fonds servirait principalement à financer les coûts externes de volontaires qualifiés ne disposant d'aucun parrainage financier. Le Conseil invitait les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales internationales (ONG) et les particuliers à contribuer au Fonds. Le Conseil stipulait aussi que les volontaires devaient posséder les qualifications personnelles et techniques exigées pour le développement des pays destinataires et que leur affectation devait se faire à la demande et avec l'approbation des gouvernements destinataires concernés.

3. Si la gamme et la diversité des activités de VNU s'est fortement accrue au fil des années, les trois principes de base susmentionnés établis par l'Assemblée générale – avoir des compétences et un savoir-faire techniques, adhérer aux principes d'universalité dans le recrutement et les affectations et souscrire à l'idée que les activités doivent être guidées par les besoins des pays qui reçoivent les volontaires – sont demeurés largement inchangés.

4. Le présent rapport examine l'évolution de VNU sur quatre décennies par le prisme de trois grandes phases. La première va du début des opérations en 1971 jusqu'à 1988. Durant cette période, VNU a crû et s'est diversifié, mais ses fonctions sont demeurées principalement celles d'un organisme de placement de volontaires en réponse à des demandes de personnel bénévole émanant de gouvernements et du système des Nations Unies, notamment dans le domaine des jeunes. Cette phase correspondait à une période où la principale fonction de l'envoi de volontaires était conçue largement comme visant à combler des lacunes de main-d'œuvre

opérationnelle et de formation de personnel de contrepartie. L'exception en était le programme dit Services de développement national, qui avait pour mission de favoriser un développement participatif à base communautaire.

5. On peut situer le commencement d'une deuxième phase en 1988, lorsque le Conseil d'administration du PNUD a, dans la décision 88/38, adopté deux dispositions qui ont eu un impact significatif sur l'action de VNU. Tout d'abord, le Conseil accueillait avec satisfaction la proposition tendant à établir et à diffuser largement une Note d'orientation concernant le programme (NOP) touchant l'emploi approprié de volontaires et à appeler l'attention des organisations membres du système des Nations Unies sur sa teneur. À partir de ce moment, le rôle de pointe de VNU au sein de la communauté internationale concernant la conception et la mise en œuvre de modalités d'action des volontaires dans le développement a commencé à être reconnu. Ensuite, le Conseil autorisait VNU à appliquer 15 % des revenus du FBS issus de contributions volontaires générales et des intérêts créditeurs à des projets, notamment pilotes et expérimentaux. Ayant accès à un ensemble de fonds dont il pouvait lui-même assurer la gestion, VNU a commencé à passer d'une organisation largement réactive à une organisation dotée en outre d'un rôle d'initiative, étayé par l'établissement de la NOP.

6. Une grande partie du FBS a été appliquée à l'essai de modalités de volontariat dans le cadre d'approches centrées sur les personnes qui avaient commencé à être adoptées dans les années 80 et qui coïncidaient avec la montée de la société civile et la propagation de processus démocratiques qui ouvraient des espaces de parole aux citoyens. Une autre tendance marquante a été celle qui a consisté à passer d'une organisation chargée essentiellement de placer des volontaires pour combler des lacunes à une organisation tournée bien plus vers le renforcement des capacités. Le placement de volontaires a continué à être l'affaire essentielle de VNU, à propos de quoi deux évolutions capitales sont à signaler : son initiation et son association rapide à l'action humanitaire et à l'instauration de la paix et l'introduction de la modalité nationale de volontaires ONU¹.

7. Une troisième phase date de la fin de l'Année internationale des Volontaires, 2001, et de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 56/38 du 5 décembre 2001 concernant des recommandations d'aide au volontariat. L'Assemblée rendait hommage à la contribution de VNU à l'aide au volontariat par la promotion du volontariat, notamment en plaçant des volontaires. Cette résolution élargissait le mandat de VNU qui, d'organisation exclusivement axée sur un service de volontaires individuels attachée au développement et à la paix en faisait une organisation couvrant toutes les formes de volontariat². Depuis lors, VNU a travaillé avec les gouvernements et d'autres partenaires à promouvoir une meilleure compréhension des nombreuses expressions du volontariat à tous les niveaux et à concevoir des programmes et des stratégies pour contribuer à faire en sorte que le potentiel du volontariat pour renforcer le bien-être des particuliers, des collectivités

¹ Le titre des volontaires engagés dans le cadre du programme VNU a changé avec le temps. Aux fins de cohérence historique, on utilise partout dans le présent rapport l'appellation « volontaires ONU ».

² « [...] les termes de volontariat et d'activités volontaires renvoient à toute une gamme d'activités comprenant les formes traditionnelles d'entraide et d'autoassistance, de prestation officielle de services et autres formes de participation civile, accomplies par libre consentement, pour le bien public en général, et où une rémunération monétaire n'est pas le principal facteur motivant (résolution 56/38 de l'Assemblée générale du 5 décembre 2001, Annexe 1.1).

et des sociétés soit pleinement exploité. Ces faits ont été pleinement reconnus durant le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires en 2011, année qui a marqué le lancement du premier rapport sur la situation du volontariat dans le monde et l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 66/77 du 5 décembre 2011. Tout récemment, l'Assemblée générale a adopté » la résolution 67/138 du 20 décembre 2012, demandant l'intégration du volontariat dans tous les compartiments de l'action des Nations-Unies comme objectif principal pour la prochaine décennie et la conception, par VNU, d'un plan à cette fin. La mise en œuvre de cette résolution fera entrer VNU dans une nouvelle phase.

II. 1971-1988 : les années formatrices

8. En 1970, la résolution 26/59 (XXV) de l'Assemblée générale portant création de VNU a été adoptée sous le titre « développement des ressources humaines » où l'accent était mis sur la participation des jeunes. Les volontaires devaient avoir les qualifications techniques et professionnelles exigée pour le développement des pays destinataires et pour le transfert de compétences. Ces deux caractéristiques n'étaient pas toujours compatibles car, dès le début, les pays hôtes ont donné la priorité aux qualifications et à l'expérience dans leur choix de candidats. Cela a eu pour corollaire une augmentation régulière de l'âge moyen des volontaires, qui était de 38 ans en 1988, comme aujourd'hui. L'Assemblée demandait au Secrétaire général de désigner l'Administrateur du PNUD comme Administrateur de VNU et, en consultation avec l'Administrateur, de nommer le Coordonnateur de VNU (ultérieurement Coordonnateur exécutif). L'établissement de rapports sur ses activités de programme devait s'aligner sur les structures correspondantes du PNUD, tout d'abord le Conseil d'administration et plus tard le Conseil exécutif, plaçant ainsi carrément VNU dans le cadre du PNUD.

9. Les volontaires ONU ont été affectés à des projets du système des Nations Unies et à des projets directement administrés par les gouvernements. Leurs coûts intra-pays devaient être couverts par les budgets des projets. Les coûts externes étaient à la charge des organismes d'envoi de volontaires de pays développés et leur montant devait être imputé à un FBS spécialement créé pour volontaires de pays en développement. Il était fait à l'occasion des exceptions à cette règle, comme en 1977, où aux termes de la décision 76/23, le Conseil d'administration du PNUD autorisait, à titre temporaire, le recours au FBS pour financer les coûts intra-pays de volontaires ONU en poste dans certains des pays les moins avancés.

10. Le premier groupe de 41 volontaires ONU a été affecté en 1971. La croissance a été lente les premières années, puisqu'ils n'étaient encore que 634 en 1979. Pour en augmenter la demande, un nouveau Coordonnateur exécutif nommé en 1977 a rationalisé les procédures de programmation et de recrutement et entrepris un large programme promotionnel. Ceci, joint à la reconnaissance croissante des compétences en ressources humaines offertes par les volontaires ONU, a contribué à porter ce chiffre à 1 988 en 1988.

11. Au cours de cette période, deux autres résolutions de l'Assemblée générale ont assigné de nouvelles responsabilités à VNU. Dans la résolution 31/131 du 16 décembre 1976, l'Assemblée considérait que le programme de VNU était un service opérationnel majeur des Nations Unies pour l'exécution de programmes relatifs aux jeunes, en particulier des projets pilotes tendant à accroître la

participation des jeunes aux activités de développement et aux programmes de formation pour éducateurs. Le mandat du FBS a été élargi de manière à inclure la réception de contributions additionnelles pour la mise en œuvre de programmes pour jeunes demandés par des pays en développement. L'année suivante, un projet géré par VNU, « Promotion de la participation des jeunes au développement socioéconomique », a été lancé en Amérique latine avec la participation de huit gouvernements, projet financé par le PNUD et le FBS. Le projet visait à renforcer les programmes pour jeunes au niveau national, en particulier ceux qui visaient à accroître les chances des jeunes dans le domaine des activités économiques de production, et à favoriser la coopération entre gouvernements au niveau régional sur les questions relatives aux jeunes. En l'espace de plusieurs années, le projet a aidé les gouvernements à élaborer des politiques et programmes pour les jeunes, contribué à la création et au renforcement d'entreprises de jeunes, accru les capacités d'administrateurs de programmes de jeunes et favorisé le partage de l'expérience et du savoir au niveau régional, y compris par la création de centres d'information sur les questions relatives à la participation des jeunes au développement.

12. En 1976 aussi, dans la résolution 31/166 du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale priait l'Administrateur du PNUD de concevoir et développer des activités dans le domaine des services de développement national (SDN) et encourageait les gouvernements à contribuer au FBS afin de soutenir le nouveau programme. Les SDN se définissaient comme des efforts organisés par des groupes et des communautés d'implantation locale pour favoriser l'auto-assistance; VNU devait jouer un rôle de catalyseur, établissant des contacts avec des organisations de SDN et mettant sur pied un programme d'échange entre pays en développement de la même région. Les échanges portaient sur des volontaires appelés agents SDN et sur des possibilités de formation pour cadres moyens et supérieurs d'organisations de SDN. Beaucoup d'organisations de SDN participantes étaient centrées sur les jeunes et comprenaient notamment des programmes nationaux de services pour jeunes, des départements universitaires offrant de placer des étudiants dans des zones rurales et des antennes nationales d'ONG internationales axées sur les jeunes. En 1979, des activités financées par des fonds régionaux du PNUD et des bailleurs de fonds du secteur privé ont commencé à voir le jour dans la région Asie-Pacifique. Selon une évaluation externe de haut niveau du programme pour l'Asie citée dans le rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration en 1987 (DP/1987/46), le projet était novateur et différait, par sa conception et son exécution, de la plupart des projets financés par le PNUD. Il favorisait un développement participatif au niveau des populations, œuvrant directement avec un groupe relativement nouveau de collaborateurs du système des Nations Unies, à savoir des organisations non gouvernementales et des organisations gouvernementales de SDN. Il mobilisait un cadre nouveau d'agents de développement communautaire d'Asie qui souvent n'avaient ni les titres universitaires ni une connaissance de la langue anglaise apprises pour un recrutement normal par les Nations Unies.

13. Répondant au désir exprimé par des pays insulaires du Pacifique de voir reconnaître l'identité spécifique de leur sous-région, un projet séparé a vu le jour en 1992. Employant des modalités de SDN comme celles dont il est question plus haut, le projet, qui portait sur neuf pays, visait à promouvoir les activités d'auto-assistance des jeunes de la région du Pacifique au sein de leurs communautés. Dans la région Afrique, suite à des travaux préparatoires réalisés en 1985-1986, des activités de

SDN à grande échelle ont démarré en 1987. Au début des années 90, les financements régionaux du PNUD commençant à s'épuiser, le vif intérêt manifesté pour la modalité par un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique a conduit à l'initiation de projets nationaux de SDN. En 1996, dans un mouvement tendant à intégrer le programme de SDN, des travailleurs de terrain de SDN ont été affectés à des projets hors- SDN pour la note de participation que cela devait contribuer à ajouter. Au plus fort de son activité, le programme de SDN faisait intervenir 45 pays et travailler 350 agents de terrain SDN.

14. En 1982, VNU a initié une série de réunions consultatives mondiales à l'intention de gouvernements, d'institutions des Nations Unies, d'organisations envoyant des volontaires et d'autres partenaires pour faire le point sur les progrès accomplis et convenir d'options riches d'avenir. La première, tenue au Yémen en 1982, a abouti à une déclaration engageant vivement VNU à intervenir plus en amont dans les activités de programmation des gouvernements et des institutions des Nations Unies afin d'assurer la réalisation du potentiel de service international de volontaire pour la coopération technique. Ce thème a été repris par le Conseil d'administration dans la décision 82/21 aux termes de laquelle il demandait de continuer à s'efforcer de promouvoir le concept de service volontaire en coopération internationale. Une proposition qui a contribué à jeter les bases du travail ultérieur de VNU dans le domaine de l'action humanitaire et du maintien de la paix appelait à de la flexibilité dans la durée des affectations de VNU de 12 mois ou moins. Une autre proposition conduisait à faire que VNU organise périodiquement des réunions consultatives avec des organisations, tant gouvernementales que non-gouvernementales, associées à VNU dans le recrutement de volontaires. La notion du rôle de VNU comme «gardien» du volontariat international est née de la consultation de Sana'a.

15. Une deuxième consultation mondiale tenue à Maseru, au Lesotho, en 1986 a eu pour résultat plusieurs recommandations visant à renforcer les opérations de VNU, recommandations qui ont trouvé place dans le rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration en 1987 (DP/1987/46). Dans sa décision ultérieure 87/36 [E/1987/25 (SUPP)], le Conseil demandait à l'Administrateur de donner suite aux recommandations de la réunion de Maseru, notamment concernant la nécessité d'institutionnaliser la capacité d'assistance avérée de VNU en cas d'urgence. Le Conseil demandait aussi la poursuite des consultations et des consultations ont eu lieu ultérieurement à Katmandou, au Népal, en 1991 et à Bonn, en Allemagne, en 1997.

16. La première phase de l'évolution de VNU a pris fin avec la publication des conclusions de son évaluation par un service externe, lesquelles ont été présentées au Conseil d'administration en 1988 en application de la décision 87/36. Les évaluateurs disaient que le dévouement et la compétence des Volontaires des Nations Unies étaient bien reconnues et appréciées par les Nations Unies comme par les responsables des pays hôtes et qu'il existait, vu l'intérêt manifesté par les organismes et les gouvernements qui faisaient appel à eux, un potentiel considérable d'expansion du programme.

III. 1988 à 2001 : diversification, expérimentation et croissance

17. À la fin des années 80, la préoccupation croissante de la communauté internationale quant à l'efficacité des mécanismes d'aide en général, et de la coopération technique en particulier, a suscité une demande de réévaluation de tous les instruments et formes d'aide. VNU a répondu par la préparation d'un guide à l'intention de ses partenaires de développement, en particulier les organisations du système des Nations Unies, concernant l'emploi de volontaires. Le Conseil d'administration a, dans la décision 88/38, noté avec satisfaction la proposition tendant à établir et diffuser largement une NOP sur l'emploi approprié de volontaires et à appeler l'attention des organisations membres du système des Nations Unies sur sa teneur. L'année suivante, dans la décision 89/26 [E/1989/32 (SUPP)], le Conseil demandait instamment à l'Administrateur de rechercher et d'essayer des mécanismes pour étendre la participation des populations aux projets de développement. La NOP, innovant en la matière, visait à faire prendre conscience du rôle et de la contribution des volontaires au développement et proposait des manières d'utiliser plus efficacement cette ressource.

18. Face à un climat de développement qui changeait, la NOP a recherché des créneaux pour tous les types de volontaires, tant nationaux qu'internationaux, et défini un ensemble de recommandations, dont beaucoup demeurent valables aujourd'hui. Après examen lors d'une consultation spéciale à Genève en septembre 1989 avec les principales parties prenantes des gouvernements, du système des Nations Unies, de la société civile et de beaucoup d'organisations qui envoyaient des volontaires, la NOP a été présentée au Conseil d'administration lors de sa session de 1990. Suite à la décision 92/35 (E/1992/28) du Conseil encourageant VNU à continuer à chercher pour les volontaires un rôle plus clairement défini dans la coopération au développement, une seconde note consultative thématique sur la participation des volontaires à l'action engagée auprès des pauvres des villes a été établie et diffusée lors de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II) en 1996. Par la suite, plusieurs autres notes pratiques ont été établies sur la programmation du travail des volontaires dans divers domaines thématiques, travail qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

19. Pour répondre convenablement à l'évolution de l'environnement, il fallait un dispositif permettant à VNU d'essayer des formes de service de volontaires pour soutenir le développement de nouveaux types de partenariat et de formes nouvelles de mobilisation de volontaire susceptibles d'être portées à l'échelle. La décision historique 88/38 du Conseil d'administration sur l'utilisation du FBS a donné la réponse. Dorénavant, on pourrait utiliser 15 % des recettes annuelles du FBS pour financer, notamment, des projets pilotes et expérimentaux. Cette mesure s'est trouvée renforcée lorsque le Conseil, dans la décision 92/35 (E/1992/28) a résolu que la totalité des recettes annuelles que le FBS tirait de contributions générales volontaires et d'intérêts créditeurs irait au financement d'activités comprenant principalement les types novateurs de projets cités dans la décision 88/38.

20. Avec la publication de la NOP et de la nouvelle disposition concernant le FBS, VNU était prêt à aborder son travail selon une approche plus stratégique. Le Conseil d'administration a de nouveau, dans la décision 92/35 (E/1992/28), fourni l'aide nécessaire en encourageant VNU à définir, en consultation avec les autorités

nationales et les ONG, stratégie présente et future du programme de VNU, notamment concernant l'orientation relative de son travail.

21. L'approche stratégique de VNU pour 1993-1996 a constitué le premier effort du programme pour établir une stratégie prospective et ciblée comprenant un énoncé de mission soulignant que « la notion d'effort volontaire prenant de nouvelles dimensions, de même la contribution de VNU au développement évoluera selon des perspectives nouvelles et engageantes. » La stratégie définissait une approche double: la fourniture de spécialistes volontaires qualifiés pour coopérer au développement sur demande de gouvernements et du système des Nations Unies continuerait et, compte tenu du travail effectué depuis 1989 pour définir des rôles spécifiques de volontaire dans le développement, VNU adopterait une approche plus volontariste dans l'aide aux efforts locaux d'autoassistance, ce à quoi les volontaires pourraient apporter leur propre contribution. Ceci appelait, pour le programme, une innovation pour dégager le créneau que le service des volontaires représentait et une innovation de méthode pour les politiques, procédures et mécanismes de même qu'une plus grande décentralisation.

22. Au titre de l'innovation dans le programme, plusieurs nouvelles initiatives de base et à ancrage communautaire ont été mises en œuvre dans le cadre de partenariats avec des ONG locales et des organisations communautaires, financées par le FBS. Le Conseil d'administration du PNUD a, aux termes de la décision 96/32 (DP/1997/1), désigné nommément pour hommage spécial le soutien apporté par VNU à ces efforts communautaires.

23. En raison du succès de précédentes réunions consultatives de VNU avec d'importantes parties prenantes, notamment d'une troisième réunion intergouvernementale tenue à Katmandou en 1991, au cours de laquelle VNU avait organisé un atelier financé par le PNUD sur la coopération technique entre pays en développement, une troisième consultation, tenue à Bonn en 1997, a examiné des propositions de suivi à Stratégie 2000 pour la période 1997 à 2000. Le thème en était « Un monde qui se globalise : des rôles pour les volontaires. » La Déclaration de Bonn qui en est issue confirmait que VNU devait consolider les progrès accomplis avec l'Approche stratégique de VNU, 1993-1996, en empruntant pour cela une double voie: répondre aux demandes de volontaires qualifiés reçues de pays du programme et d'institutions du système des Nations Unies tout en recherchant et établissant des rôles nouveaux pour les volontaires. Ce fil conducteur a mené jusqu'à Stratégie 2000, trois domaines de préoccupation mondiale devant faire l'objet d'une attention particulière dans le travail proactif ultérieur de VNU : urbanisme, gestion de l'environnement et développement préventif/curatif. Dans la décision 98/13 (DP/1999/2), le Conseil d'administration a pris note des messages clés de la Déclaration de Bonn et félicité VNU de continuer à chercher à faire reconnaître la valeur de son action par le lancement et la mise en œuvre de Stratégie 2000.

24. Les années suivantes ont vu monter l'échelle du travail d'élaboration des programmes de VNU, travail facilité par le recrutement de spécialistes dans les domaines cités dans Stratégie 2000 tels que urbanisme, lutte contre l'abus des drogues dans les villes, développement préventif et réduction des risques de catastrophe, environnement et droits de l'homme. Ils étaient chargés de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives de VNU démontrant le surcroît de valeur qu'apportaient les volontaires dans leurs domaines de compétence. Deux autres

domaines sont venus s'ajouter durant la période de Stratégie 2000 : la responsabilité sociale des entreprises du secteur privé et la technologie de l'information. Dans le droit fil de Stratégie 2000, l'aide du FBS allait maintenant directement à l'expérimentation dans ces domaines thématiques.

25. On a jusqu'ici mentionné l'expérimentation et l'innovation comme étant les principales caractéristiques nouvelles de cette phase dans l'évolution de VNU. Il est important de souligner, toutefois, que les fonctions de base de VNU, à savoir fournir sur demande des volontaires pour le développement, se sont poursuivies; le nombre de volontaires ONU a dépassé les 5000 pour la première fois en 2001, claire indication de l'augmentation de la demande de volontaires dans la coopération au développement. Deux faits marquants se détachent : l'intégration, dans le portefeuille de VNU, des activités humanitaires et de celles qui sont liées à un conflit et l'emploi, pour la première fois, de nationaux comme volontaires ONU dans leur propre pays.

26. L'intervention de VNU dans le travail humanitaire et d'après conflit répondait à l'expression d'une attente et d'une demande sans précédent de la communauté internationale attendant une réponse du système des Nations Unies à l'augmentation des conflits armés et aux souffrances humaines qui en résultaient. L'Agenda des Nations Unies pour la paix, lancé en 1992, a fait passer au centre des préoccupations la notion que des interventions non-militaires par des acteurs externes pour aider des sociétés déchirées par la guerre, non seulement à éviter de rechuter dans un conflit, mais aussi à établir les conditions d'une paix durable. Il fallait un personnel doté de compétences en dehors des paramètres traditionnels de soutien logistique, militaire et policier dans des domaines comme la gouvernance et l'administration publique.

27. En 1991 déjà, VNU avait constitué un service d'aide humanitaire et de secours pour collaborer avec le Département des affaires humanitaires des Nations Unies, de création récente, et le Département des opérations de maintien de la paix. Des listes spéciales, des systèmes d'intervention et des conditions de service ont été établies. En 1992, le Conseil d'administration a, dans la décision 92/35 (E/1992/28), accueilli avec satisfaction le renforcement de l'intervention de VNU dans le domaine de l'aide humanitaire et domaines apparentés. On a commencé à recruter plus de 700 volontaires occasionnels de VNU en vue d'aider l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge à mener à bien le processus électoral. Bientôt, les Volontaires des Nations Unies ouvraient des couloirs de la paix en Angola, administraient l'aide alimentaire au Liberia et favorisaient l'instauration de la paix au Mozambique, au Rwanda, en Somalie, en Afrique du Sud et dans l'ex-Yougoslavie, et plus récemment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Sierra Leone, au Sud-Soudan et dans le Timor-Leste. Leurs domaines d'activité comprenaient le règlement et la prévention des conflits, le rapatriement et la réintégration des réfugiés, le contrôle alimentaire, la démobilisation des soldats et leur réintégration dans la vie civile et la fourniture de services essentiels aux missions des Nations Unies.

28. Le débat concernant l'intervention de nationaux dans leur propre pays comme volontaires ONU en était venu à s'imposer à l'intention pour la fin des années 80 à mesure que les notions d'autosuffisance et de développement impulsé par la base prenaient racine. On voyait de plus en plus l'utilisation optimale du talent local comme la clé de l'autosuffisance et du renforcement des capacités au niveau local. En outre, les pays en développement étaient confrontés à des problèmes croissants

de développement, intensifiés par l'impossibilité de retenir un personnel qualifié étant donné le faible niveau des rémunérations et la piètre qualité des structures d'incitation. Si les débuts s'étaient signalés par un large appui, on faisait néanmoins valoir qu'il fallait être complémentaire et éviter de remplacer des experts nationaux ou de fausser les structures de la main-d'œuvre nationale.

29. Depuis les premiers placements au Soudan en 1991, le nombre de volontaires ONU nationaux en poste n'a cessé de croître pour atteindre 2 928 en 2004, soit 40 % de tous les volontaires ONU en poste cette année-là. Le Conseil d'administration s'est félicité, dans la décision 2000/14 (DP/2001/2), de la mobilisation accrue de volontaires.

30. Pendant cette période, VNU a commencé aussi à puiser dans deux autres réservoirs de volontaires : le secteur privé et les diasporas. Le programme de services consultatifs internationaux de courte durée des Nations Unies (UNISTAR) a été créé par décision 85/13 du Conseil d'administration et administré par la Division du secteur privé et du développement du PNUD jusqu'en 1993, ayant alors fusionné avec VNU. Recrutant à partir du secteur privé et des services de cadres supérieurs, il visait à répondre à demande de services consultatifs à court terme assurés par des volontaires hautement spécialisés dans le développement de petites et moyennes entreprises. Le rapport 1994 de l'Administrateur du PNUD au Conseil exécutif (DP/1994/31) donne une idée de la contribution d'UNISTAR en indiquant que ses conseillers fournissaient aux pays du programme des services d'une valeur supérieure à 7 millions de dollars. Le Conseil exécutif a, dans la décision 94/7 (DP/1995/1), prié l'Administrateur de rechercher des moyens créateurs de soutenir la poursuite de la croissance d'UNISTAR, y compris en encourageant les contributions spéciales. Dans la décision 94/9 (DP/1995/1), adoptée lors de la même session, le Conseil invitait l'Administrateur à désigner VNU comme directeur du projet Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN).

31. L'augmentation du nombre de volontaires internationaux et nationaux et la complexité croissante des arrangements de personnel appelaient une plus grande décentralisation et des structures de soutien appropriées. Le Conseil d'administration l'a reconnu aux termes de la décision 88/46, qui a conduit à la création en 1988 d'un poste d'administrateur de programmes de VNU. Dans un premier temps, des crédits ont été inscrits au budget des services administratifs de VNU pour engager 40 administrateurs de programmes et 40 assistants (programmes)³ et financer des services d'appui. Plus tard, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation qui portait le nombre d'administrateurs de programmes et d'assistants (programmes) à 60 (décision 90/45). Ce personnel, installé dans des bureaux de pays du PNUD, a constitué un mécanisme d'appui hautement efficace pour les opérations de terrain de VNU.

32. La direction que prenait VNU alors que le siècle touchait à sa fin a été mise en lumière dans la décision 98/13 (DP/1999/2) du Conseil d'administration en 1998, laquelle faisait état non seulement de la croissance du programme, mais aussi de la diversité observable dans la gamme des activités des Volontaires des Nations Unies et de leurs rôles.

³ Initialement connus sous l'appellation d'Assistants chargés des opérations de pays.

IV. 2001 à aujourd'hui : un mandat élargi

33. L'Année internationale des Volontaires en 2001, proclamée par l'Assemblée générale dans la résolution 52/17 du 20 novembre 1997, visait à renforcer la reconnaissance, la facilitation, le réseautage et la promotion du service de volontaires. L'Année a marqué un tournant dans la reconnaissance du rôle et de la contribution du volontariat et de VNU comme centre de coordination pour l'Année et son suivi. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire général a déclaré qu'au cœur du volontariat il y a les idéaux de service et de solidarité et la conviction qu'ensemble nous pouvons faire un monde meilleur. Dans ce sens, on peut dire que le volontariat est l'expression ultime de ce que veulent les Nations Unies. Compte tenu de la place centrale du volontariat dans l'œuvre du système des Nations Unies, il a proposé que VNU rédige un document sur la question en consultation avec la famille des Nations Unies. « Le volontariat et le système des Nations Unies » (2001) a été largement diffusé et a contribué à l'instauration d'un nouveau modèle concernant le rôle du volontariat dans le développement.

34. L'affirmation de cette place centrale trouvait son expression dans la résolution 56/38 du 5 décembre 2001, adoptée à la fin de l'Année internationale du volontariat. L'Assemblée déclarait que le volontariat est une importante composante de toute stratégie qui vise notamment des domaines comme la réduction de la pauvreté, la réalisation d'un développement durable, la santé, la prévention et la gestion des catastrophes et l'intégration sociale et, en particulier, à vaincre l'exclusion sociale et la discrimination. La résolution rendait aussi hommage à l'œuvre des volontaires ONU un peu partout dans le monde par la promotion du volontariat, notamment par le placement de volontaires, et elle recommandait que le système des Nations Unies exploite l'expérience acquise par VNU en renforçant la reconnaissance, la facilitation, le réseautage et la promotion du volontariat, conformément à son rôle d'organe centralisateur pour l'Année internationale des Volontaires. L'année suivante, le Conseil d'administration a, dans la décision 2002/12 (DP/2003/2), accueilli avec satisfaction la contribution de VNU à la sensibilisation de la communauté internationale et du système des Nations Unies à l'importance du volontariat dans le relèvement de toute la gamme de défis que pose le développement.

35. La double reconnaissance de la contribution du volontariat au développement et du rôle de VNU dans sa promotion demandait un nouveau cadre de présentation de rapports. Le premier pas a été franchi avec le rapport de l'Administrateur sur VNU au Conseil d'administration en 2000 (répété en 2002) qui donnait un aperçu général des principales composantes et des réalisations majeures de VNU dans le cadre du plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD. Le rapport portait sur les domaines d'un environnement favorable pour un développement durable, l'éradication de la pauvreté et l'acquisition de moyens de subsistance, de même que sur des situations spéciales de développement englobant opérations d'instauration de la paix, aide humanitaire et opérations d'urgence. Le Conseil d'administration a, dans la décision 2000/14 (DP/2001/2), accueilli avec satisfaction l'emploi du cadre de résultats stratégiques du PNUD, notamment la manière dont il englobait le soutien de VNU au système des Nations Unies dans son ensemble. Le rapport de l'Administrateur sur VNU (DP/2004/24) donnait de nouveau une vue d'ensemble de VNU par le cadre du PFP avec ses cinq objectifs stratégiques, s'attachant aux

gamme de services auxquelles les activités de VNU apportaient une valeur particulière.

36. Conformément à la décision 2004/16 du Conseil d'administration (DP/2005/2), incitant à renforcer les analyses dans les futurs rapports et à rendre compte plus clairement de l'élargissement de la mission de VNU dans le sillage de l'Année internationale des volontaires, un modèle d'affaires a été conçu afin de préciser les contributions spécifiques de VNU dans trois domaines : plaidoyer mondial pour le volontariat et le développement, intégration du volontariat dans la planification du développement et mobilisation de volontaires pour la paix et le développement. On a ajouté plus tard un quatrième résultat organisationnel pour saisir des fonctions de soutien par moyens propres telles que orientation stratégique, contrôle organisationnel et responsabilisation. Le Conseil d'administration a, dans la décision 2006/18 (DP/2007/2), accueilli avec satisfaction les efforts fournis par VNU pour concevoir et appliquer un modèle d'affaires et un cadre de résultats mettant en lumière des domaines de contribution spécifique de VNU au développement et à la paix et pour permettre de mieux comprendre les activités de VNU et leur impact sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'action menée par VNU pour adapter tous les aspects du programme au modèle d'affaires a été évoquée dans le rapport 2008 de l'Administrateur sur VNU (DP/2008/34). Concernant l'expansion et la complexité continues de VNU, le Conseil d'administration s'est cette année, dans la décision 2008/22, félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son modèle d'affaires et la fourniture de rapports sur les résultats ainsi que dans l'alignement correspondant du personnel, des ressources et de la programmation. Le modèle d'affaires a été le principe qui a guidé l'œuvre de VNU jusqu'à l'heure actuelle.

37. L'élargissement du mandat de VNU a eu pour autre corollaire la nécessité d'adopter un processus d'accompagnement du changement afin de veiller à ce que l'organisation continue à répondre à l'augmentation de ses responsabilités et à celle du nombre de volontaires ONU. Suite à une étude d'ensemble de la structure organisationnelle de l'organisation et de ses manières d'opérer, une nouvelle structure a vu le jour en 2010. Le rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration (DP/2012/12) disait que les changements contribuaient à positionner VNU de manière à s'attacher de plus près aux besoins programmatiques des pays et à accroître l'impact de ses volontaires sur le terrain. Ceci a été suivi par l'élaboration d'une stratégie de programme de VNU pour 2011-2013, axée sur l'exploitation du volontariat comme atout stratégique et puissant contributeur à la paix et au changement.

38. Deux des trois domaines d'intervention qui sont au cœur du modèle d'affaires de VNU, à savoir plaider pour un volontariat axé sur le développement et intégrer le volontariat dans la planification du développement, sont des évolutions postérieures à 2001 qui ont apporté d'importantes dimensions nouvelles à VNU. Une orientation générale lui a été donnée par la résolution 57/106 de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 2002, qui a réaffirmé le rôle central de VNU comme centre de coordination pour le suivi de l'Année internationale des Volontaires et prié VNU de continuer à sensibiliser l'opinion à ce que fait le volontariat pour la paix et le développement et à faire office de convocateur en la matière pour les diverses parties prenantes intéressées, à mettre à disposition des ressources de réseautage et de référence et à fournir, à leur demande, une coopération technique aux pays en développement dans le domaine du volontariat. L'Assemblée a également invité

VNU à constituer une ressource mondiale de volontaires sur Internet, ce qui l'a conduit à créer la Toile mondiale des volontaires comme dispositif participatif mondial de plaidoyer, de réseautage et de mobilisation de ressources pour le développement.

39. Diverses initiatives de VNU sont évoquées dans des rapports successifs de l'Administrateur au Conseil d'administration du PNUD. Cela comprend des travaux de recherche sur les rapports entre volontariat et des domaines tels que droit et cadres de décision, militantisme, genre, dispositifs d'évaluation et infrastructures. On a établi des notes de pratique sur l'application du volontariat à un ensemble de thèmes liés au développement et à la paix tels que réduction des risques de catastrophe, instauration de la paix, gestion des ressources naturelles et approches communautaires du changement climatique. Le *Rapport sur l'état du volontariat dans le monde*, lancé par VNU en 2011, s'est révélé être une publication marquante à incidences globales concernant la manière dont on conçoit et soutient le volontariat. L'Assemblée générale a, dans la résolution 67/138 du 20 décembre 2012, félicité VNU d'avoir pris l'initiative de faire paraître le rapport. VNU joue aussi un rôle actif comme convocateur des parties prenantes, initialement pour débat sur le service des volontaires et, au cours de la dernière décennie, sur la participation à un engagement civique plus large par un volontariat pour la paix et le développement. Un exemple en a été donné dans le rôle directeur joué par VNU dans la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires, ce à quoi le Conseil d'administration a rendu hommage dans sa décision 2012/13 (DP/2013/2).

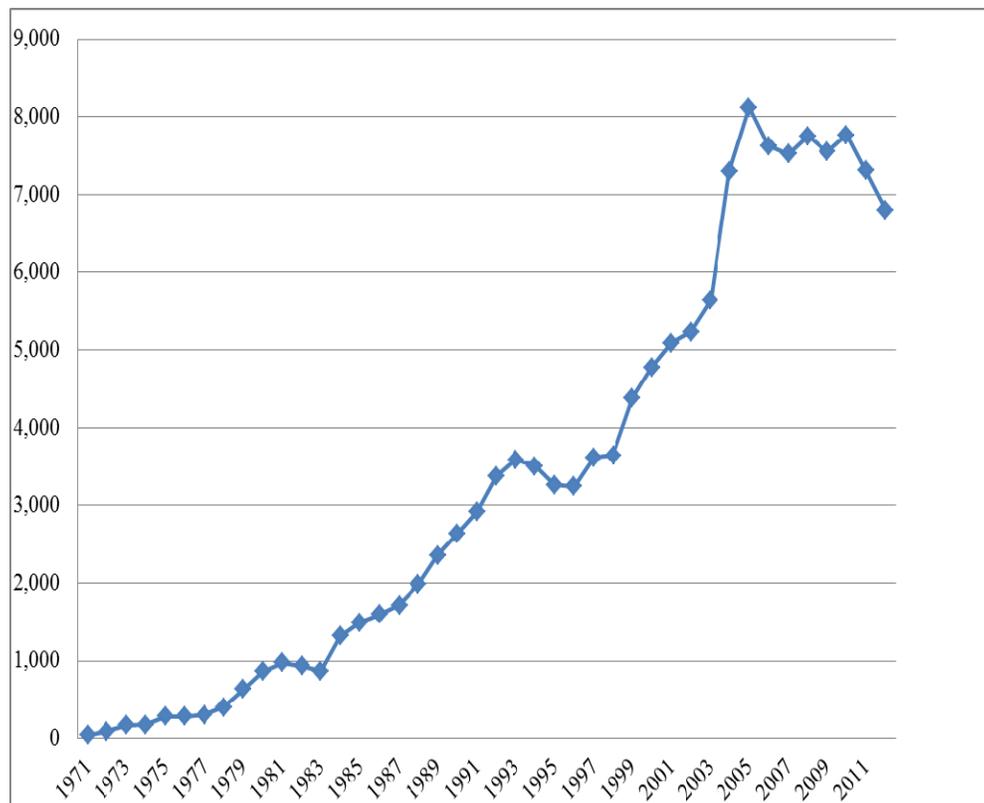
40. VNU s'est efforcé d'augmenter les contacts avec les partenaires du système des Nations Unies en faisant paraître en 2009 une note d'orientation intitulée « Programmation du volontariat pour le développement (DP/2008/34) » qui visait à trouver des approches plus efficaces et plus systématiques concernant l'exploitation du potentiel du volontariat aux fins de développement national dans le cadre de l'aide des Nations Unies au développement. Pour la fin de l'année 2012, plus de 60 pays du programme avaient inclus dans leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement des références aux contributions du volontariat. Dans sa décision 2010/19 (DP/2011/2), le Conseil d'administration encourageait VNU à continuer à travailler, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies, à intégrer le volontariat dans les programmes, reconnaissant que les volontaires internationaux et nationaux font partie intégrante de l'action d'assistance des Nations Unies. Parmi d'autres domaines où VNU a favorisé l'intégration on peut citer entre autres ceux d'une évaluation des besoins au lendemain d'un conflit, des missions d'assistance technique, des cadres juridiques intégrés et des procédures d'appel global.

41. Ces initiatives ont, avec d'autres, étendu le champ de la mission de VNU largement au-delà des limites fixées par la résolution qui en portait création. Elles ont contribué à donner davantage de visibilité au programme et renforcé ses articulations avec les calendriers nationaux de développement et les acteurs clefs. VNU est devenu un programme fortement réseauté qui comprend de nouvelles antennes toujours plus nombreuses dans le Sud et le Nord. En 2004, le rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration (DP/2004/24) faisait état de l'évolution du rôle de VNU dans le volontariat et le développement et soulignait que ce qu'il apportait dépassait largement le nombre de ses volontaires. C'est la conjonction de l'échelle et de la qualité intrinsèque de la participation des

volontaires au développement qui était d'importance capitale pour l'efficacité de l'aide au développement, précieux ajout au renforcement des capacités des pays et à l'appropriation des projets par eux.

42. Si plaidoyer et intégration sont les aspects essentiels de la mission élargie de VNU, le troisième domaine d'intervention de son modèle d'affaires, qui est de mobiliser des volontaires pour la paix et le développement, demeure le déterminant de base et, jusqu'ici, essentiel de sa situation financière. Comme on l'a déjà dit, en 2001 le nombre des volontaires ONU a dépassé les 5 000 pour la première fois. Le Conseil d'administration s'est, dans la décision 2002/12 (DP/2003/2), félicité de cette croissance et il a, comme il l'a fait au fil des années, reconnu VNU comme facilitateur d'échanges Sud-Sud et comme chance offerte aux citoyens du monde de s'engager comme volontaires au service des activités des Nations Unies pour la paix et le développement. À cet égard, il y a eu continuité entre les périodes d'avant et d'après 2001. En 2005, le nombre de volontaires ONU a atteint 8 122 (voir le tableau 1 ci-dessous)⁴; si ce nombre a depuis légèrement baissé, globalement, celui des personnes qui se portent volontaires par l'intermédiaire de VNU continue à augmenter à mesure que de nouveaux types de volontariat se font jour.

Tableau 1
Volontaires ONU 1971-2012



⁴ Source : Rapports du Conseil d'administration/www.unv.org.

43. Une part appréciable de la croissance est due à celle du nombre de volontaires ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix, nombre qui est passé de 42 à 57 % de tous les volontaires ONU en service entre 2001 et 2012. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la participation des volontaires ONU aux opérations de maintien de la paix (A/55/6097) est paru en 2002 après une décennie d'intervention de VNU dans des opérations de maintien de la paix dans le monde pour lesquelles elle avait mobilisé plus de 3000 de ses volontaires. Le rapport faisait valoir comme contributions clés de VNU sa capacité à mobiliser rapidement des volontaires internationaux dotés des compétences et de l'expérience nécessaires et à apporter un appui sur le terrain, ainsi que la possibilité qu'il donnait à des personnes de tous horizons de participer à l'œuvre de maintien de la paix. Un autre rapport du Secrétaire général sur l'instauration de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881) disait que VNU apportait un précieux concours à la mise en place de capacités civiles au lendemain d'un conflit dans une large gamme de secteurs d'activités, en particulier à partir de pays voisins. En 2003, VNU et le Département des opérations de maintien de la paix ont signé un mémorandum d'accord prévoyant notamment une intervention de VNU dans la planification des ressources humaines pour de nouvelles missions.

44. Aujourd'hui, la Division de la paix constitue une des deux composantes du travail de programmation de VNU avec la Division du développement. Une note de pratique de 2011 sur la contribution du volontariat à l'instauration de la paix soulignait que les Volontaires ONU peuvent être des interlocuteurs idéaux pour transmettre des messages constructifs concernant les modes de participation, générant confiance et incitant au dialogue. Leur efficacité provient aussi de l'impartialité politique et sociale qui leur est attribuée et de ce qu'ils ne présentent aucun danger. Les volontaires nationaux qui opèrent au sein de leur propre collectivité contribuent aussi à jeter des ponts et ouvrir des lignes de communication entre diverses catégories de personnes. Les constatations d'un examen indépendant de l'intervention de VNU dans le règlement des conflits et l'instauration de la confiance, citées dans le rapport de l'Administrateur du PNUD (DP/2002/18), concluaient que la démarche de VNU avait généralement été une démarche discrète et rassurante qui avait pour caractéristiques souplesse, obligeance et disponibilité. Agissant avec l'autorité des Nations Unies mais avec la souplesse d'une ONG, VNU était devenu un moyen pour les Nations Unies d'opérer dans des régions et sur des questions qui n'ont pas toujours été du ressort de l'Organisation.

45. Au cours de la période d'après 2001, VNU a redoublé d'efforts pour établir de nouvelles manières d'amener les gens à participer comme volontaires au développement. Le Conseil d'administration a, dans la décision 2004/16 (DP/2005/2), accueilli avec satisfaction les initiatives prises pour accroître les possibilités offertes à tous les citoyens de s'engager dans le volontariat pour le développement en élargissant les formes d'affiliation avec le programme. La création du Service des technologies de l'Information de Nations Unies (UNITEs), initiative mondiale visant à combler le fossé numérique, a été annoncée par le Secrétaire général en 2000 dans son rapport du Millénaire, « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies dans le 21^{ème} siècle (A/54/2000) ». On a demandé à VNU de diriger le nouveau programme. UNITEs a fourni un cadre de volontaires qualifiés venus de toutes les parties du monde pour participer à la formation de ressources humaines capables d'exploiter pleinement les technologies de l'information pour le développement. Il a également fourni à VNU un moyen de constituer de nouveaux

partenariats, y compris avec des établissements universitaires, et de renforcer les liens avec le secteur privé.

46. Le service Cybervolontaires est un autre dispositif qui est devenu un programme phare de VNU. Débutant en 2000 comme module de VNU accueilli par le portail mixte Cisco/UNDP NetAid établi pour lutter contre l'extrême pauvreté, le service était devenu en 2004 un site web consacré à cette question. Au cours de ses quatre premières années, le service a mobilisé 5 000 volontaires et il continue à connaître une croissance exponentielle, engageant aujourd'hui plus de 11 000 cybervolontaires par an dans près de 16 000 lieux d'affectation et offrant aux organisations hôtes accès à un fonds sans égal de savoir et de ressources. Le service Cybervolontaires constitue maintenant la plus grande base de données du monde sur les ressources du cybervolontariat pour le développement. En outre, les 300 000 personnes et organisations actuellement enregistrées sur le réseau du service représentent un énorme groupe constitué pour VNU, le PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies. Outre qu'il ouvre de nouveaux espaces de volontariat pour tous, surtout les jeunes, il relie 2 000 groupes et organisations, dont 70 % viennent de la société civile, au système des Nations Unies et à l'assistance qu'il fournit. Le Conseil d'administration a, dans la décision 2010/19, pris particulièrement note de la croissance enregistrée dans le volume et l'étendue du service. Le cybervolontariat n'est qu'un des résultats de la révolution numérique. Étudiant l'interface entre le volontariat et les nouvelles technologies, le rapport de 2011 sur *l'état du volontariat dans le monde* donnait quelques indications concernant les directions que VNU pourrait prendre pour mettre en valeur, dans l'intérêt du développement et de la paix, cette ressource largement inexploitée.

47. En 2001, VNU s'est lancé dans deux nouvelles initiatives axées sur les jeunes. La première, un système d'internat bénéficiant de l'aide de plusieurs pays donateurs, donne aux diplômés d'université (de 23 à 27 ans) la possibilité de se familiariser avec le développement international et d'apporter au développement les énergies du volontariat. La seconde, un dispositif pour volontaires universitaires, fournit aux étudiants (de 18 à 23 ans) un moyen de compléter un savoir théorique par une expérience pratique. Environ 871 jeunes ont participé aux deux programmes.

48. le rapport annuel de VNU pour 2010, intitulé « Inspirer les jeunes », rendait hommage à l'idéalisme et à l'enthousiasme que les jeunes apportent à la paix et au développement. Dans l'optique du Programme quinquennal d'action du Secrétaire général relatif à la promotion de la jeunesse, décrit dans le rapport 2012 de l'Administrateur au Conseil d'administration (DP/2012/12), le Conseil d'administration a, dans la décision 2012/13(DP/2013/2), encouragé VNU à constituer un corps de jeunes volontaires et accueilli avec satisfaction l'initiative tendant à mettre en place un fonds d'affectation spéciale pour recevoir des contributions volontaires à cette fin.

49. Ces dernières années, en vue de soutenir les efforts d'amélioration des conditions de mobilisation de volontaires dans les pays du programme, VNU s'est appliqué à conseiller les partenaires sur la constitution d'infrastructures de volontariat. Dans la décision 2006/18 (DP/2007/2), le Conseil d'administration a encouragé VNU à continuer de mettre davantage l'accent sur l'aide aux pays du programme touchant la mise en place de capacités nationales durables pour

mobiliser des volontaires, notamment par des dispositifs de volontariat national, des centres et, le cas échéant, des réseaux de volontaires.

50. La contribution de VNU comme organe centralisateur pour le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires a réaffirmé son rôle de chef de file dans la communauté internationale en faisant valoir le rôle du volontariat dans la paix et le développement en général et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en particulier. A la fin de cette année, l'Assemblée générale a, dans la résolution 66/67 du 5 décembre 2011, prié le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport concernant le suivi de l'Année internationale des volontaires des recommandations tendant à intégrer plus avant le volontariat dans la paix et le développement durant la prochaine décennie et au-delà.

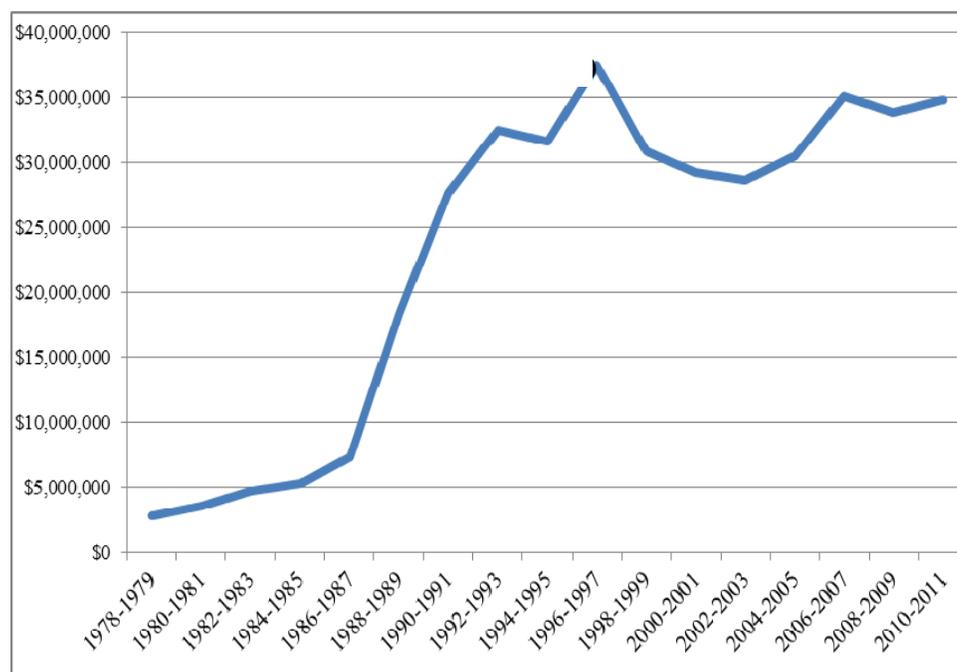
51. L'année suivante, l'Assemblée a, dans la résolution 67/138 du 20 décembre 2012, demandé aux parties prenantes de faire tout leur possible pour renforcer la politique de volontariat, notamment le volontariat des jeunes, ainsi que pour intégrer le volontariat dans tous les compartiments pertinents de l'action des Nations Unies comme objectifs principaux pour la prochaine décennie. L'Assemblée priait le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport, qui devait être présenté à sa soixante-dixième session, un plan d'action qui serait établi par VNU visant à intégrer le volontariat dans la paix et le développement au cours de la prochaine décennie et au-delà.

V. Considérations financières

52. La capacité qu'aura VNU de répondre aux défis futurs dépendra au plus haut point de son assise financière. Tout au long de son histoire, le budget d'appui biennal assuré par le PNUD a constitué l'ossature du Programme de VNU. La contribution est passée d'environ 1 million de dollars en 1977 à 7,3 millions pour l'exercice biennal 1986-1987 et à 37,5 millions pour l'exercice biennal 1996-1997. Le montant a légèrement baissé pour ensuite remonter à 34,8 millions en 2010-2011 (voir le tableau ci-dessous)⁵.

⁵ *Source* : Rapports du Conseil exécutif/ Conseil d'administration du Conseil économique et social, 1977-2010.

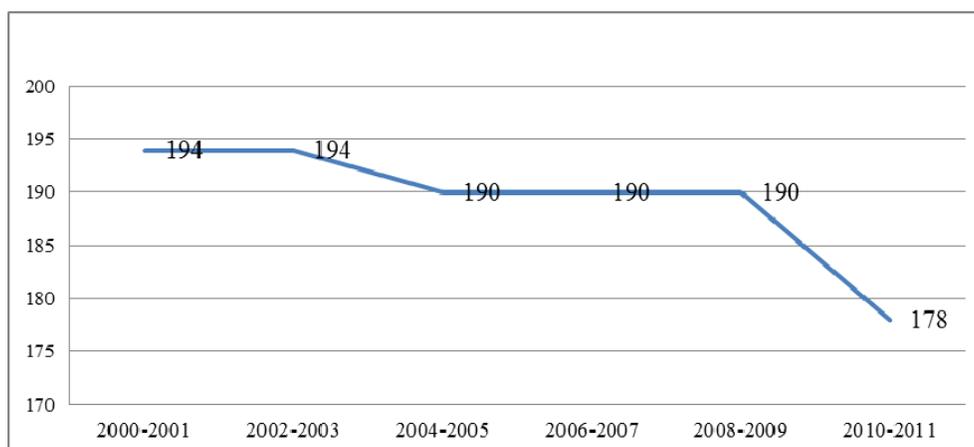
Tableau 2
Ressources de base fournies par le PNUD (en dollars des États-Unis)



53. Aujourd'hui, le budget de base couvre le coût de 177 membres du personnel (63 au siège de VNU, 54 administrateurs de programmes de VNU en poste sur le terrain et 60 assistants (programmes) et quelques dépenses générales de fonctionnement. Ces chiffres n'ont pas suivi le doublement du nombre de volontaires ONU en poste entre 1996-1997 (environ 3 600 par an) et 2004-2005 (environ 7 700 par an) et de la stabilisation ultérieure des nombres. Chose plus importante, ils ne rendent pas compte de l'élargissement du mandat de VNU, qui ajoutait à la mobilisation de volontaires la promotion du volontariat en général, en particulier depuis 2001 (voir le tableau 3 ci-dessous pour les effectifs de personnel financés par ressources de base depuis 2001)⁶. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être considérer l'écart qui ne cesse de se creuser entre le niveau de ressources financières de base dont dispose VNU et l'exécution de son mandat actuel en vue de déterminer la voie à suivre durant la période à venir.

⁶ Source : Rapports du Conseil d'administration, 2000-2011.

Tableau 3
Personnel de VNU – Financé sur ressources de base



54. Les ressources du programme de VNU proviennent de quatre sources : fonds d'affectation spéciale, partage des coûts, financement intégral des volontaires de l'ONU et FBS. Les 10 bailleurs de fonds les plus importants de 2002 à 2012 ont été, par ordre décroissant, l'Allemagne, le Japon, la Belgique, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, la Suède et le Luxembourg. Des quatre sources de financement, le financement intégral est la seule source qui ait connu une croissance significative, passant de 4,2 millions de dollars en 2002 à 15,3 millions en 2012, couvrant aujourd'hui les coûts de plus de 400 volontaires ONU.

55. Le rôle du FBS dans l'évolution de VNU a été examiné dans le présent rapport. Bien qu'il ait toujours représenté une faible proportion de l'ensemble des ressources financières dont dispose VNU, depuis 2001, dans le droit fil du modèle de gestion, le FBS a toujours permis à VNU de progresser dans les trois domaines de plaidoyer, d'intégration et de mobilisation pour soutenir la stratégie globale de l'opération. Le FBS est aussi une expression de l'appartenance du programme à des pays du Sud comme du Nord; 63 pays y ont contribué depuis sa création, dont 42 étaient des pays en développement, les cinq premiers étant la Chine, l'Inde, le Bangladesh, les Philippines et le Panama. Des 21 pays développés contributeurs, les cinq premiers ont été, depuis le début, l'Allemagne, la Suisse, l'Irlande, la Belgique et la Suède. La stagnation des contributions autour de 4 millions de dollars par rapport aux 6,8 millions de 2007 est un grave sujet de préoccupation. Le besoin d'augmenter les contributions au FBS a constamment figuré dans les décisions du Conseil d'administration et du Conseil exécutif. Tout récemment, dans la décision 2012/13 (DP/2013/2), le Conseil d'administration a demandé aux partenaires de développement et aux États membres de contribuer davantage au FBS afin de lui permettre de financer des activités de recherche et de formation, de mettre en œuvre des innovations pilotes et d'étudier d'autres modes de financement. Préoccupe également le fait que les contributions se limitent de plus en plus à quelques pays. Pour l'exercice biennal 2011-2012, cinq bailleurs de fonds (Allemagne, Suisse, Irlande, Belgique et Suède) entraînent pour 96 % dans le FBS alors qu'il y en avait 10 pour le même pourcentage en 2004.

VI. La voie à suivre

56. Tout au long de 40 années d'opérations, VNU s'est efforcé d'atteindre deux principaux objectifs : a) fournir aux pays du programme, par l'exploitation du pouvoir du volontariat à tous les niveaux, des formes appropriées d'appui pour renforcer leurs propres efforts en faveur de la paix et du développement; b) donner à l'éventail de population le plus large possible du monde la possibilité de participer à l'œuvre des Nations Unies. La réalisation de ces deux objectifs a dépendu d'abord et avant tout des orientations reçues des organes administratifs de VNU, les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif ont donné à VNU de l'inspiration, de l'encouragement et de l'espace pour innover et s'adapter à un environnement en évolution. En 2003, Le Corps commun d'inspection, cité dans le rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration (DP/2004/24), concluait que VNU a fait preuve de dynamisme et su s'adapter au changement et à l'expansion de la demande, fortement attaché à améliorer sa prestation, son profil, son image et à renforcer ses valeurs de base. Les organes administratifs sont exigeants dans l'aide qu'ils apportent à VNU pour lui permettre de demeurer en phase avec l'évolution des circonstances et de répondre aux préoccupations de ses nombreuses parties prenantes. A mesure que la question des ressources et celle des autres incidences de l'élargissement de sa mission se feront plus pressantes, la possibilité qu'aura VNU de se montrer à la hauteur des attentes placées en lui dépendra dans une très large mesure des conseils et de l'appui qu'il continuera à recevoir du Conseil d'administration.

57. Compte tenu de l'attention croissante que la communauté internationale porte au volontariat et à sa contribution à l'œuvre du système des Nations Unies ainsi que de la nécessité de renforcer l'intégration du volontariat dans les politiques et programmes de développement, on propose que VNU établisse un cadre stratégique pour 2014-2017. Ce cadre s'appuierait sur les stratégies et plans déjà en place ainsi que sur les résultats et les succès obtenus par VNU, il se situerait dans le contexte global en évolution pour l'aide au développement et s'articulerait avec le plan stratégique du PNUD pour la même période. Il énoncerait les vues, la mission, les principes directeurs et les objectifs stratégiques que VNU poursuivrait pendant les quatre années à venir et la manière de leur donner réalité. Le cadre s'accompagnerait d'une matrice de résultats et de ressources pour retracer l'action de VNU et rendre compte des résultats au Conseil exécutif et autres parties prenantes. Le principe de base qui est au cœur du cadre et de l'approche globale de ce que fait VNU pour la paix et le développement est l'idée que le volontariat est un important canal qui permet aux personnes de prendre part de manière permanente et positive à leur propre valorisation et qu'un tel engagement conduit à rendre plus efficaces et plus durables les actions menées en faveur du développement.